



VILLE DE
MORNE-A-L'EAU

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES De la Ville de Morne- à-L'Eau

Exercice 2013

I) LA REGLEMENTATION

La loi du 06 Février 1992 dite loi A.T.R (Administration Territoriale de la République), modifiée par l'ordonnance N°2005-1027 du 26 Aout 2005, codifiée à l'article L .2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget principal de toute collectivité .Cet article stipule également que les conditions du débat sont fixées par le règlement intérieur du conseil.

La tenue du débat d'orientations budgétaires constitue une formalité substantielle.

II) LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET EUROPEEN

La crise financière qui a affecté les marchés ces dernières années ne s'est pas totalement estompée .Les prévisions de croissance mondiale se situent encore aujourd'hui à un niveau relativement bas, aux alentours de 4% .Ce sont surtout les pays émergents (BRESIL, INDE, CHINE) qui tirent ces chiffres vers le haut .Or, la croissance de ces pays repose essentiellement sur la demande intérieure.

Pour les Etats Unis, les prévisions de croissance sont régulièrement revues à la baisse .Le pays est aussi pénalisé par un niveau de chômage à près de 10% et par un budget fédéral en déficit, mais il bénéficie de l'avantage d'avoir une monnaie de référence dans les échanges internationaux.

De son côté, la zone euro focalise l'attention de tous les observateurs mondiaux, notamment sur sa capacité à résoudre de manière durable la crise de la dette qui risque de s'étendre aux principaux pays de la zone.

Les politiques d'austérité appelées à répondre au contexte particulier des finances publiques européennes, amènent à des prévisions de croissance proche de 0%.

Les conséquences de ces crises sont lourdes au niveau des politiques gouvernementales.

La baisse des dépenses publiques couplée au recul des investissements des entreprises et la baisse de la consommation des ménages sont autant de freins à la relance économique.

III) LA SITUATION A L'ECHELLE DE L'HEXAGONE

Depuis 2007 la dette publique de l'ETAT a considérablement augmenté .Son remboursement constitue le premier poste de dépense de l'Etat, devant le budget de l'Education nationale .Sa croissance accroît la dépendance de la France vis-à-vis des marchés financiers et réduit d'autant ses marges de manœuvre .Elle constitue également une charge que devront payer les générations futures.

Le déficit public, exprimé en point du PIB, a atteint des niveaux record depuis 2008. Ce déficit se forme pour l'essentiel sur le budget de l'Etat et de la sécurité sociale. Les Administrations Publiques Locales contribuent pour moins de 2% du déficit public global.

	2011	2012	2013	2014	2015
Déficit public en % PIB	-5,7%	-4,5%	-3,0%	-2,0%	-1,0%
Dont ETAT	-4,6%	-3,7%	-2,6%	-2,0%	-1,4%
Dont APL	-1,0%	-0,6%	-0,2%	0,1%	0,4%
Autres (Sécurité sociale)	-5,7%	-4,5%	-3,0%	-2,0%	-1,0%

Pour l'Etat, la réduction du déficit reposerait sur la reconduction de certaines normes budgétaires « Zéro valeur » et « Zéro volume », donc gel des dotations, et par des recettes complémentaires liées notamment à la réduction des niches fiscales.

La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques prévoit un retour progressif à un quasi-équilibre en 2017.

Après trois trimestres de stagnation de l'activité et une croissance quasi-nulle en moyenne sur 2012, l'économie française devrait entrer en récession en 2013.

Par ailleurs, le projet de loi de finances pour 2013 (PLF) prévoit une série de mesures qui ne seraient pas en faveur des collectivités locales.

- Article 19 : Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Depuis 2011, le montant de la DGF est fixé en loi de finances et ne fait plus l'objet d'une indexation sur l'inflation ou sur la croissance du PIB.

Le montant de la DGF 2013 est fixé à 41,505 Md€ correspondant au montant de 2012 diminué de 3,337 Md€

Les compensations d'exonération de fiscalité directe locale sont également minorées.

- Article 67 : les règles de calcul des composantes de la part forfaitaire de la DGF sont modifiées
- Article 2 : Revalorisation des seuils d'exonération et des abattements au bénéfice des ménages modestes.

D'autres mesures concernant les collectivités locales sont en cours de finalisation

IV) L' ENVIRONNEMENT LOCAL

La Guadeloupe n'échappe pas à cette morosité .Ainsi le concours financier des collectivités dites « majeures » risque de faire défaut à la commune.

Le fort taux de chômage qui gangrène l'archipel, la recrudescence de la délinquance, l'augmentation de la précarité sont autant d'éléments qui risquent de solliciter les budgets locaux.

V) LES ORIENTATIONS AU NIVEAU DE LA COMMUNE

Lors des élections municipales de 2008, la population a manifesté son adhésion au Contrat proposé par l'équipe qui administre actuellement la commune.

Celui-ci se décline en six points qu'il convient de rappeler :

- Une assemblée et administration « fortes »
- - L'aménagement du territoire et du cadre de vie
- - la jeunesse, l'éducation et la culture
- - Le développement économique
- - Le social et la santé
- - La démocratie en mouvement

Au cours du mois de Décembre la population a accueilli favorablement le bilan des actions engagées depuis quatre ans.

Aussi, malgré la tension des finances locales, il vous est proposé de poursuivre dans la même direction, tout en maintenant un service public de qualité, à périmètre d'intervention constant.

AU NIVEAU DES RECETTES

A) *La fiscalité.*

Le partenariat avec la direction régionale des finances publiques continue à porter ses fruits .Le travail de recensement des maisons et de l'élargissement de la base fiscale se poursuit .Le bilan réalisé lors d'une rencontre en mairie le 11 Décembre 2012 l'a confirmé. Nous envisageons le renforcement de l'équipe technique municipale pour intensifier l'action sur le terrain.

Aussi, nous pouvons espérer, conformément à notre engagement, la diminution des taux d'imposition en 2013 .Au pire, dans l'hypothèse où l'équilibre du budget l'exigerait, nous pouvons au moins les maintenir au niveau de 2012.

Tableau d'évolution des bases d'imposition sur les 5 dernières années

	2008	2009	2010	2011	2012
Taxe d'habitation	8508798	8356163	9345771	1012800	10221000
Taxe sur le foncier bâti	6198453	6458453	6973939	7371000	791200

Tableau d'évolution des taux d'imposition

	2008	2009	2010	2011	2012
Taux (TH)	19,89	19,36	18,85	28,75*	27,96 *
Taux(TFB)	44,26	43,09	41,95	39,50	38,41

(*) à compter de 2011 la commune a récupéré la part du taux départemental (10,20%), **tout en continuant à diminuer sa part.**

La ville de Morne-à-L'Eau fait partie des quatre communes de Guadeloupe qui ont baissé leurs taux en 2012.

B) L'endettement

La ville maintient un niveau d'endettement plus qu'acceptable, le taux d'endettement (Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement) au début de l'année 2012 était de **33%** soit un niveau inférieur à la moyenne hexagonale des communes (**77 %**).

Au cours de cette année il est prévu un recours modéré à l'emprunt mis à part celui de 1 200 000 € réservé au financement de la Station d'Épuration du BOURG (prêt spécifique servi par la Caisse des Dépôts et Consignations, jusqu'au 31 Décembre 2012, dans le cadre du dispositif de programmation pluriannuelle des investissements).

A compter de 2014, il est prévu une pause dans les emprunts comme nous le laisse supposer l'analyse prospective sur les cinq prochaines années.

C) L'autofinancement

L'autofinancement de la ville se réduit compte tenu des nouvelles charges qui lui incombent et du gel des dotations de l'Etat. Des mesures sont prises pour ralentir les dépenses de fonctionnement et accroître les autres recettes.

Cette situation n'est pas exceptionnelle car toutes les collectivités de France sont confrontées aux mêmes contraintes.

L'analyse prospective des comptes de la ville laisse entrevoir une amélioration de l'épargne à compter de 2014.

D) Les subventions

Tous les services de la ville sont mobilisés afin que les projets municipaux soient financés aux taux de subventionnement les plus élevés.

Nos services sont en contact permanent avec les services préfectoraux, régionaux et départementaux. Des demandes de rencontres sont faites auprès du Préfet et des Président des assemblées régionale et départementale afin de présenter en amont les dossiers à financer.

S'AGISSANT DES DEPENSES :

2013 sera marqué par un programme d'investissements très intense.

Plusieurs projets vont voir le jour :

- a) La construction et le raccordement de la nouvelle station d'épuration
- b) La réhabilitation du marché aux vivres
- c) Le lancement de la tranche 1 Phase 2 de la RHI de Vieux Bourg
- d) Plus d'un million de travaux de voirie
- e) L'aménagement et la construction de bureaux à la mairie principale
- f) Travaux de réhabilitation de la bibliothèque municipale
- g) Aménagement de la plage de BABIN suite à la convention passée avec le Conservatoire du Littoral
- h) Rénovation et aménagement des aires de jeux
- i) Des travaux de grosses réparations des écoles
- j) Réalisation des Trames vertes et bleues le long du canal des Rotours et création du parcours sportif le long de la ravine des coudes.
- k) Poursuite de la réhabilitation et de la valorisation du cimetière etc.

Plusieurs études vont être lancées ou poursuivies

- a) Etude de faisabilité pour la construction du centre multi-accueil de l'Espérance, pour l'aménagement de la ludothèque de ROUSSEAU et la transformation de la maison de quartier de Perrin
- b) Construction du Centre Technique opérationnel de DUBELLOY dans le cadre d'un Bail Emphytéotique Administratif
- c) Transformation de l'espace culturel CHEIK ANTA DIOP en un Espace du Savoir et de la Connaissance
- d) Etude de faisabilité du projet de l'espace CHALCOU
- e) Réhabilitation de l'Eglise Saint André avec le concours de l'Etat
- f) Etudes de revitalisation du centre Bourg
- g) Etudes de programmation du confortement parasismique des écoles primaires
- h) Création-extension d'une base nautique à Vieux Bourg.
Etc

Une attention particulière sera portée à la section de fonctionnement.

En effet certaines dépenses vont être engagées afin de poursuivre l'amélioration du quotidien de nos administrés.

- a) Un marché à bon de commande pour l'élagage et le débroussaillage des routes
- b) Un marché de location, entretien et maintenance de bacs roulants aux particuliers et aux entreprises
- c) Externalisation de la collecte des ordures ménagères
- d) Une animation quasi permanente de la cité
- e) Un soutien aux associations et aux jeunes de la commune
- f) Un personnel mieux formé dont les dossiers individuels doivent être tenus à jour et encore mieux suivis dans le domaine social (instauration des mesures d'œuvres sociales, fonctionnement des organes relatifs à la sécurité et à l'hygiène etc))
- g) Une contribution plus importante au SICTOM

Alors que d'autres dépenses vont être maîtrisées ou même diminuées :

- a) La consommation de l'eau après un audit réalisé avec le concours de la générale des eaux (des compteurs vont être changés ou supprimés, le service opérationnel est invité à contrôler régulièrement les dispositifs de fermeture des robinets, les branchements clandestins devront être supprimés etc.)
- b) Les frais d'électricité suite aux conclusions de l'étude menée par le CAUE notamment sur les bâtiments et par le SYMEG sur l'éclairage public .un accompagnement technique et social sera proposé aux foyers qui sont illégalement connectés aux réseaux électriques.
- c) Les charges de bureautique (téléphone, informatique, photocopieurs etc.).Plusieurs nouveaux marchés vont être passés dans ces différents domaines. Le nombre d'imprimantes va être diminué
- d) La cellule achat qui est en cours de création va mener une véritable chasse au gaspillage (papier, fournitures administratives etc.)
- e) L'application du code des marchés publics sera privilégiée chaque fois que la ville va engager une dépense.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Direction régionale des finances publiques, la direction des finances a pour mission première de veiller à la fiabilité des comptes budgétaires (régularisation des écritures figurant dans les comptes d'attente du compte de gestion, respect des délais de paiement, sécurisation des pièces justificatives, meilleur rendement des recouvrements, tenue d'une comptabilité d'engagements rigoureuse, suivi journalier de la trésorerie etc.)

2013 sera également l'année effective de lancement des travaux de révision-transformation du plan d'occupation des Sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU). Les orientations du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) seront déclinées dans le Contrat de Développement Durable Territoriale C2DT) que la Région s'apprête à signer avec la ville avant la fin du 1^{er} semestre 2013. Il vous est rappelé que ce contrat portera sur les points qui suivent :

- L'aménagement et l'environnement
- le développement durable
- la cohésion sociale

Enfin les élus et les services seront mobilisés pour la mise en place d'une communauté d'agglomération qui devra refléter en priorité l'identité du territoire Nord - Est Grande Terre. La mutualisation des moyens devrait aussi permettre d'économiser les ressources si nous prenons le temps de bien penser le transfert des compétences.

En conclusion, malgré un contexte de crise profonde depuis quatre ans, aggravée, ces derniers mois, la rigueur de gestion de la ville lui permet d'envisager avec une certaine sérénité la poursuite de ses projets.

Veillez prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2013.

Morne à l'eau le 17 Janvier 2013

Le Maire

Jean Claude LOMBION